

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le

10/11/202

5100

ID: 057-215706318-20221017-DF108OCT22-AR

ARRETE DE SUPPRESSION DE MANDATAIRE REGIE DE RECETTES « ANIMATIONS MUNICIPALES »

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'arrêté de création de la régie de recettes « Animations Municipales » en date du 4 janvier 1999,

Vu l'arrêté du 22 septembre 2020 nommant Mme HAAF Marie régisseur titulaire et Mme DUBUISSON Alexandra régisseur suppléant,

ARRETE

ARTICLE 1 : La suppression du régisseur désigné ci-dessous en tant que mandataire supplémentaire avec effet immédiat :

Mme SCHWARTZ Clara

OE GESTION COMOTABLE

Marc-Antoine VANDERBEKEN

Le Responsable du Service de Gestion Comptable Fait à Sarreguemines, le 17 octobre 2022

Marc ZINGRAFF

D'Agglomération Sarreguemines Confluences

Conseiller Régional

Le mandataire suppléant (Avec la mention notifiée le »)

SCHWARTZ Clara

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,

-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le

Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission

Copie transmise aux :

Régisseurs titulaire - Régisseur suppléant - S.G.C.- D.R.H.

Envoyé en préfecture le 09/11/2022 Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le

ID: 057-215706318-20221017-DF108OCT22-AR

